

ÉTUDES HISTORIQUES

COMMENTAIRES DE CÉSAR

UXELLODUNUM

NOTICES COMPLÉMENTAIRES

VOIR LES

APERÇUS CRITIQUES

TOUCHANT L'EXAMEN HISTORIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DES LIEUX PROPOSÉS POUR
REPRÉSENTER UXELLODUNUM

Par J.-B. CESSAC

PARIS.

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PALAIS-ROYAL, 43 et 47

(Galerie d'Orléans)

1862



NOTICES COMPLÉMENTAIRES

SUR

UXELLODUNUM

Lorsque j'écrivais les aperçus touchant l'emplacement de l'*oppidum* cadurque, j'ignorais où en était la publication de la nouvelle carte des Gaules ; j'ignorais si l'erreur dont j'avais à cœur de poursuivre le redressement n'était pas irréparable déjà.

De là une hâte évidente dans mon travail, et toute une face de la question négligée et restant dans l'ombre ; de là la parole laissée, sans controverse sérieuse, aux érudits qui ont considéré comme apocryphe la charte du roi Raoul, de l'an 935, rapportée par Justel dans son *Histoire de la maison de Turenne*.

Avec la concision qui m'est une nécessité, je vais essayer de combler cette lacune en exposant des faits non édictés, des circonstances expressives, caractéristiques et concluantes.

Il a suffi d'un doute, ou plutôt d'une appréciation circonspecte émise par le savant Baluze, pour que certains esprits (1) se soient crus autorisés à condamner sans appel un document considéré comme parfaitement authentique par le docte Justel, le

(1) M. Champollion-Figeac est le premier, je crois, qui, dans l'intérêt de la cause de Capdenac, dont il s'était fait le défenseur, s'étaya de la circonspection de Baluze, pour attaquer résolûment l'authenticité de la charte de Raoul. — Après lui, les antagonistes de Puy-d'Ussolud ont suivi la voie ouverte, et se sont faits les échos de la même opinion.

judicieux Dominicy, et par l'éminent jurisconsulte Roaldès, l'une des lumières de l'Université de Cahors, et qui fut honoré par Henri IV ; et pourtant, si l'on descend avec bonne foi dans la pensée réelle, intime, de l'historien de la ville de Tulle, on se convaincra qu'elle est loin de motiver un ostracisme aussi absolu.

Examinons les faits et la conclusion logique qui en doit découler.

Après avoir rapporté trois titres, des années 941, 944 et 945 de notre ère, ayant eu pour objet la vente, et plus tard les rétrocession et donation en faveur de l'abbaye de Tulle, d'une manse, terres et vignes en dépendant, situées *in orbe Caturcino, in vicaria Casiliaco, in locum cui vocabulum est Exeleduno...*, etc., Baluze ajoute : « *Tres istæ chartæ utiles esse possunt ad inveniendum UXELLODUNUM : ad illud inveniendum posset etiam esse utile præceptum regis Rodulfi, editum a Justello ex schedis M^s Antonii Dominicy, si verum esset.* » — « Ces trois chartes peuvent être utiles pour retrouver *Uxellodunum*. Celle du roi Raoul, tirée par Justel des manuscrits de Marc-Antoine Dominicy, peut également être utile, si elle est vraie, dans la même recherche. »

De ces énonciations pleines de réserve, mais qui semblent laisser percer le sentiment de Baluze touchant l'assiette de l'*oppidum* cadurque, peut-on sérieusement tirer des conséquences radicalement contraires à l'authenticité de la charte en question ? Doit-on voir dans la rédaction de cette note autre chose que la circonspection légitime d'un écrivain, d'un érudit qui n'a pas été à même de contrôler le titre original ?

En constatant cependant que les trois titres qu'il vient de reproduire, et dont les originaux étaient sous sa main, pouvaient être utiles à la recherche d'*Uxellodunum*, Baluze ne laisse-t-il pas pressentir que le lieu d'*Exeleduno*, dans la vicairie de Cazillac, avait, à ses yeux, une corrélation non douteuse avec l'antique cité gauloise ? — S'il avait eu des raisons graves de soupçonner l'authenticité de la charte de Raoul, l'aurait-il proposée concurremment et au même titre que les autres documents, *ad illud inveniendum*, comme il dit en parlant de cette ville ?

Pour tout homme dégagé de parti pris, le *si verum esset*, rapproché du sens général de la phrase, ne sera qu'une formule d'acquit de conscience n'impliquant aucunement l'expression d'un doute ou d'une suspicion. Afin de placer, au surplus, les pièces du procès sous les yeux du lecteur, je transcris les passages essentiels du texte critiqué :

..... *Itaque ego Rodulfus, gratia Dei Francorum, Aquitanorum et Burgundiorum rex..... considerans, quod dudum laudabilis et fidelis noster Ademarus, comes in partibus Cadurcorum (1), cum legitimum prolem non haberet, quam plurimas ditionis suæ terras monachis in tutellensi cænobio Deo servientibus, pro remedio animæ suæ, contulisset, et inter præcipuas Veiracum, Mayronam et Vogaironum, in quarum vicinia, scilicet in podio vocato Uxelloduno, ubi olim civitas Romanorum obsidione nota, castrum a prædecessoribus nostris, ob eminentiam loci, adversus Normanorum incursus, lemovicinum et petragoricensem pagos devastarent, constructum fuisset. Nunc verò milites, extra munitionem divagantes, loca monachis destinata opprimerent... In manibus igitur venerabilis Odonis, ipsius monasterii abbatis, ipsum castrum et podium Uxelloduno nominatum, situm in orbe Caturcino, cum terris adjacentibus, Deo, et sancto Martino Tutellæ tradimus, in tali convenientia, ut ipsum castrum evertatur, nec in posterum cuiquam redificare liceat, ne donum nostrum audacibus loci præsidio confidentibus tribuat rebellandi facultatem... Actum apud Attinicum (2) idibus septemb., indict. VIII, anno incarnat. Domini DCCCCXXXV, regni verò gloriosissimi IX.*

(1) Pour expliquer les termes : *comes in partibus Cadurcorum*, il faut rappeler que Robert, père d'Aimar (quelques auteurs le présentent comme son frère), était investi du comté de Quercy, à titre bénéficiaire. Dépossédé par Raymond II, comte de Toulouse, Robert se serait réservé ou aurait conservé le titre honorifique de comte de ce grand fief usurpé par la force. La vicomté de Turenne, seigneurie héréditaire, resta d'ailleurs en sa possession et fut transmise à ses successeurs.

(2) Attigni était une maison royale. A la diète qui fut tenue l'an 783 dans cette résidence, le chef des Saxons *Witiking* reçut le baptême et prêta serment à Charlemagne. C'est à Attigni également que le malheureux roi Karle (Charles le Simple), détrôné et prisonnier du comte de Vermandois, passa les derniers jours de sa vie si éprouvée.

Je donne la traduction du texte tout entier : — « Il convient » à notre grandeur royale, alors que Dieu nous a donné des » royaumes et des états à gouverner, d'augmenter les biens » terrestres de nos ministres, qui prient pour nous. En consé- » quence, moi, *Raoul*, par la grâce de Dieu, roi des Francs, » des Aquitains et des Bourguignons, vaincu, pieux, illustre » et toujours auguste, je considère qu'il y a quelque temps » notre louable et fidèle Aïmar (ou Ademar), comte (*in parti-* » *bus*) de Quercy, n'ayant pas de postérité légitime, a conféré, » pour le salut de son âme, plusieurs terres de sa domination » aux moines qui servent Dieu dans le monastère de Tulle, et » de ce nombre Vayrac, Meyronne et Vogairon ; dans le voisi- » nage de ces localités, savoir, sur le puy appelé *Uxellodu-* » *num*, où était jadis une ville connue pour avoir été assiégée » par les Romains, nos prédécesseurs ont, vu l'avantage des » lieux, construit un château fort pour réprimer les incursions » des Normands qui dévastaient le Limousin et le Périgord. » Mais aujourd'hui la garnison de ce poste, sortant de ses li- » mites, désole les lieux concédés aux moines. Comme nous » avons la plénitude du pouvoir royal, et que notre autorité » est reconnue spontanément et par les Goths et par les Aqi- » tains (1), nous voulons favoriser et non asservir la religion, » et protéger par un appui spécial les terres accordées à des » hommes vertueux. — Nous remettons, en conséquence, dans » les mains du vénérable Odon (ou Eudes), abbé de ce monas- » tère, le fort et le puy d'*Uxellodunum*, situé dans la province

(1) Pour bien saisir la valeur de ce dernier passage, il faut savoir que Raoul n'avait, en premier lieu, que le titre et l'autorité de duc de Bourgogne. Son beau-père, Robert, duc de France, qui eut un moment la puissance souveraine, pendant l'interrègne de Charles le Simple, périt de la main de ce dernier, à la bataille de Saint-Médard, près Soissons. Toutefois, ses troupes victorieuses et le choix des grands vassaux mirent alors la couronne sur la tête de Raoul ; mais le Midi, toujours en état d'antagonisme contre le Nord, ne reconnut pas cette souveraineté. Après avoir, en l'an 930, écrasé les Normands dans le Limousin, Raoul soumit l'Aquitaine, dont les derniers ducs de la maison d'Auvergne, Guilhem et Aefred, étaient morts sans postérité légitime. L'année suivante, Raymond III, comte de Toulouse, lui ayant rendu hommage, fut investi du duché d'Aquitaine et du comté d'Auvergne ; et, de ce jour, la royauté et l'autorité de Raoul ne furent plus contestées en Bourgogne, en Aquitaine et dans la Gothie (Languedoc).

» de Quercy, avec les terres adjacentes; nous les consacrons à
» Dieu et à saint Martin de Tulle, à condition que le fort sera
» démoli, et que nul ne pourra le reconstruire désormais, de
» peur qu'abusant de notre don et se fiant à cette position pres-
» que inexpugnable, des audacieux n'en profitent pour se ré-
» volter. Nous faisons cette donation pour la rémission de nos
» péchés et en reconnaissance des heureux succès que jusqu'ici
» Dieu nous a permis de remporter sur nos ennemis. Que celui
» qui osera l'enfreindre encoure d'abord le courroux du Dieu
» tout-puissant et pour l'amour de qui nous faisons cela, et
» que le comte, le viguier ou tout autre magistrat revêtu de
» l'autorité judiciaire lui inflige un rigoureux châtement. Nous
» désirons que les moines attachés audit monastère implorent
» la clémence divine pour nous, notre épouse Emma, ainsi que
» pour la stabilité de toute l'Église. Et, pour que notre volonté
» soit strictement observée, nous y avons fait apposer le cachet
» de notre anneau. — Le prêtre *Godefroi*, tenant lieu de l'évê-
» que *Anségise*, a reconnu le sceau du très glorieux roi Raoul,
» celui de *Boson* et celui de *Hugues*. — Fait à *Attigny*, aux
» ides de septembre, huitième indiction, l'an de l'incarnation
» du Seigneur 935, et du règne du très glorieux Raoul, le neu-
» vième (1). »

Après la lecture de cette charte, on se demande incontinent quel prétexte, quel fondement, ont pu avoir les hostilités intéressées qu'elle a soulevées. Son texte n'offre-t-il pas une analogie frappante avec une autre charte du même prince, datée de l'an onze de son règne (l'an 935 et non 930, ainsi qu'il est dit par erreur). — (Voir la page 325 *Historiæ tutellensis*.)

Son style n'a-t-il pas la rude saveur, le cachet particulier à la langue latine de cette époque à demi barbare ? — On sait

(1) Cette charte de Raoul est datée de l'an neuvième de son règne, tandis que l'année 935 correspond à l'an onzième de sa souveraineté. Cette circonstance a encore servi de base et d'élément aux critiques dirigées contre l'authenticité de ce document. On doit cependant aisément concevoir que, soit par le fait d'un copiste, soit même à l'impression, un des chiffres romains de l'original ait été transposé. Ces erreurs ou inexactitudes sont assez fréquentes dans les titres reproduits par Justel, par Baluze, comme par le Gallia Christiana.

que depuis longtemps déjà la civilisation gallo-romaine avait sombré sous les vagues toujours montantes des peuples envahisseurs. Le génie de Karl-le-Grand (Charlemagne) avait pu, un moment, faire luire un jour crépusculaire sur l'empire d'Occident ; mais Karl dans la tombe, les ténèbres s'étaient épaissies de nouveau sur la terre gallo-franque. Les sciences et les lettres, réfugiées à l'ombre des cloîtres, attendaient, pour quitter leur abri et éclairer le monde, que la paix fût rendue aux enfants des hommes.

Revenant à la charte de Raoul, je démontrerai que toutes ses énonciations ont leur preuve et leur appui dans les fastes de l'histoire, dans des titres avérés que Baluze cite ou reproduit avec la plus entière confiance.

Et d'abord, comme éléments principaux de discussion, il s'agit de démontrer, à l'aide de documents certains, irréfragables, les propositions qui suivent :

1° Qu'Aimar (ou Adhémar) n'avait pas d'enfant légitime, et qu'il porta le titre de comte de Quercy ; 2° que parmi ses nombreuses donations au monastère de Tulle figurent les localités de Vayrac, Vogayron et Meyronne, dans le voisinage de Puy-d'Ussolud ; 3° que dans la dernière moitié du neuvième siècle, les Normands dévastèrent le Périgord, le Limousin, aussi bien que le Quercy ; 4° qu'à cette même époque, il dut être bâti un château qui, démoli plus tard, a laissé des vestiges de son emplacement sur Puy-d'Ussolud ; 5° enfin, que le moine Eudes (Odo), aux mains duquel fut effectuée la tradition de ce château et de la montagne appelée *Uxellodunum*, était abbé de Tulle en l'année 935 de l'ère chrétienne.

Je consulte Justel, et il me produit une charte émanée d'Aimar lui-même, où je lis : *Cum legitimum utique non habeam filium.....*, etc. — Je trouve également au *Gallia Christiana*, tome II, page 7, des preuves, un autre acte où je lis aussi : *Ipse quoque Ademarus sentiens mihi appropinquare terminum presentis vitæ, videns etiam me non habere legitimum filium cui jure meas amplas dimitterem possessiones*, etc. — L'historien de Tulle, complétant ces données, a écrit : « Ademarus ergo » fuit vicecomes sub Odone rege et cæteris..... Moriens autem

» sine liberis legitimis, quamvis duas uxores habuisset, Faucibus burgim et Gauslam. »

Cette première assertion de la charte de Raoul ainsi reconnue exacte, je poursuis, et je relève les nombreuses donations de ce vicomte de Turenne aux abbayes de Tulle et de Beaulieu.

De ce chef, la charte critiquée ne contient pas une assertion qui ne soit confirmée par les testaments du bienfaiteur de ces deux monastères. Ces actes de dernière volonté, remontant à l'an du Christ 930, présentent, en effet, une longue nomenclature de pieuses libéralités.

On y lit, entre autres mentions : *Pro salute animæ meæ, et pro animabus omnium propinquorum..... mundi termino appropinquante, ruinis crebrescentibus, jam certum tenetur, quia iis advenientibus vere mundus urgetur..... ideo in Dei nomine....., reddo Deo et sancto Martino Tutellæ omnes terras atque ecclesias..... et castrum meum foliosum, quod est in vicaria casiliacensi, et curtem meam Veiracum, cum ecclesia sancti Stephani..... atque Vogaironum..... et villam meam Mayronam cum ipsa ecclesia..... etc.* — Ne retrouve-t-on pas dans ces lignes les lieux spécialement rappelés par Raoul? Il y a plus encore : au tome II, page 421, de l'*Histoire du Quercy*, par Cathala-Coture, il est rapporté un autre testament antérieur, et daté du règne de Charles le Simple, dans lequel Aimar prend le titre de comte. — A ce sujet, l'auteur ajoute : — « Il est vraisemblable qu'Aimar, n'ayant pas d'enfant » légitime, se démit du comté de Quercy en faveur de *Robert*, » son frère, qui fut ensuite dépossédé par Raymond II. » — Que Robert, dirai-je à mon tour, fût le père ou le frère d'Aimar, l'alternative est sans importance.

L'essentiel, c'est qu'il soit constant que celui-ci a porté le titre de comte de Quercy, et le testament précité ne laisse plus aucun doute à cet égard. — Baluze, enfin, partage le même sentiment, puisqu'il rapporte que le successeur d'Aimar dans ses vicomtés (des Echelles et de Turenne) cessa de prendre la qualité de comte (*in partibus*), qui n'était plus qu'un vain honneur sans autorité réelle.

« *Verum postea, cum Ademarum scalensis dignitatem vice-*

» *comitis, cui adjuncta erat ampla jurisdictio et auctoritas*
» *per inferiorem tractum provinciæ nostræ, vacuam morte sua*
» *fecisset, neque liberos post se reliquisset qui ei succedere*
» *possent, Bernardus, qui hunc locum capessivit ut proximior*
» *hæres, vicecomitem se tulit, et a nomine comitis, quod erat*
» *merè honorarium et absque ulla potestate, dcinceps absti-*
» *nuit.* »

Est-ce assez d'attestations qui viennent concourir à confirmer l'authenticité de la charte contestée?

Avant de continuer mon travail de comparaison et de rapprochement des textes, je dirai quelques mots d'une relation historique ou légendaire diversement appréciée. — L'un des passages des testaments invoqués nous révèle que dès les premières années du dixième siècle, des voix mystérieuses avaient éveillé déjà les échos de la chrétienté en leur jetant les épouvantements de la suprême heure du monde. A les entendre, pour rouler aux abîmes, la terre n'attendait que l'aube du onzième siècle. Si les terreurs excitées par l'éventualité encore lointaine du cataclysme n'expliquent pas les libéralités d'Aimar, elles sont justifiées du moins par les paroles et les espérances qu'il puisait à la source sacrée de l'Évangile : *Date elemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis!*

Je continue ma discussion. — Au titre prétendu apocryphe, on voit que les prédécesseurs de Raoul avaient fait élever un château sur la montagne d'Uxellodunum, *in podio vocato Uxelloduno*, etc. — Les trois textes cités par Baluze se réfèrent au même lieu, qu'ils désignent et caractérisent presque identiquement : *in orbe Caturcino, in vicaria Casiliaco, in loco qui vocatur Exeleduno*.

Les légères variantes dans l'orthographe du nom sont ici sans importance. Il est évident qu'au dixième siècle l'appellation primitive avait été modifiée, comme s'était modifiée et altérée la langue latine elle-même. Ecrits dans le Quercy ou dans le Limousin, ces actes reproduisent le nom alors usité sur les lieux. La charte de Raoul, au contraire, rédigée dans la maison royale d'Attigni, devait fidèlement rapporter l'ancienne appellation latine, puisque son rédacteur rappelle à cette occasion le

siège que la ville avait jadis soutenu contre les Romains. — Un faussaire n'aurait pas commis une telle faute : il se serait attaché à donner à son œuvre entière le cachet moyen âge correspondant à sa date.

En ce qui concerne donc ce château, édifié en vue des incursions et des ravages des Normands, les annales de l'histoire plaideront ma cause avec une autorité sans égale. Nul n'ignore que pendant près d'un siècle la moitié du territoire actuel de la France fut périodiquement inondé par les hordes de pirates que la Norvège et le Danemark vomissaient incessamment sur nos côtes. — « Ces hommes, a dit un éloquent historien, étaient » alors les premiers guerriers du monde, car leur religion ne » connaissait de vertu que le courage, de vice que la lâcheté ! » — Aussi, en l'an 846, ils passèrent comme un ouragan sur l'Angoumois, le Limousin, le Périgord, l'Aquitaine et le Quercy. Villes, bourgs, châteaux, églises, monastères, tout s'abîma, tout croula dans un immense bûcher. Maîtres de Bordeaux, que la trahison leur avait livré, et dont ils firent leur place d'armes, les sauvages enfants d'Odin mirent pour ainsi dire en coupes réglées l'Aquitaine et les provinces voisines.

Il est impossible d'indiquer d'une manière précise l'époque de la construction de la forteresse (castrum) d'*Uxellodunum*. Eut-elle lieu à la suite des dévastations commises dans le midi de la France, pendant les années 844, 846, 848, 849 et 864 ? — Suivit-elle seulement le débordement scandinave raconté en termes navrants par la *Chronique de Limoges* ? — « Estoit alors, » dit-elle, *Anselme*, évêque de Limoges, et passant de rechef » les Normands infidèles la rivière de Gironde, arrivèrent en » grand nombre en Aquitaine et détruisirent Bourdeaux, Agen, » Tholose, Caors, Limoges, Périgueux, Rodez, Xainctes et » Poictiers ; — et desquels payens voulant éviter la fureur, les » Limosins abandonnèrent leur ville non fortifiée et prindrent » avec eux le corps de saint Martial, et le portèrent, passans » par les montagnes, au fort chasteau de Turenne. »

L'évêque Anselme occupa le siège de Limoges dès l'an 869, et vivait encore en 897, dernière année du règne d'Eudes.

Ainsi, la chronique rapportée fait sans doute allusion à la grande et désastreuse expédition normande de l'année 886. Les terribles aventuriers n'abandonnèrent un moment la France ruinée que vers l'an 892; mais pendant une assez longue période, antérieure à 886, le Midi saccagé n'offrant plus une proie digne de leur rapacité, les grandes expéditions y furent plus rares. Les regards et les glaives des païens se tournèrent alors de nouveau vers la Bretagne, la Touraine, la Normandie, la Picardie et l'Île-de-France. — Quoi qu'il en soit, le texte de la charte de Raoul laisse supposer que le château qu'elle mentionne fut bâti dans l'intervalle qui s'écoula entre les années 878 et 888, pendant ce cycle décennal qui vit sur le trône de France les cinq rois, Louis II, Louis III, Carloman, Charles le Gros et Eudes. — Ainsi s'expliqueraient les expressions : *Castrum a prædecessoribus nostris constructum fuisset.* — La charte en litige constate enfin que la *tradition* du château et ses dépendances, *castrum et podium Uxelloduno nominatum*, fut faite par Raoul aux mains du vénérable Eudes, abbé du monastère de Tulle, *in manibus venerabilis Odonis, tutelensis monasterii abbatis.*

J'appelle l'attention sur les quelques mots que l'on vient de lire, car ils ont une signification capitale.

Baluze a écrit : — « *Post Odolricum reperio in veteri charta*
» *data anno tertio regis Caroli, illius nimirum qui vocatus est*
» *simplex, Odonem quemdam fuisse abbatem nostrum.* »

Signalant ensuite et redressant les erreurs de ses devanciers, le savant moine de Tulle rétablit l'ordre de succession des abbés de Saint-Martin, pendant la fin du neuvième siècle et la première moitié du dixième. Il résulte d'abord de sa discussion critique que le monastère de Tulle, précédemment pillé et brûlé par les Normands, sortit de ses ruines sous l'abbé Eudes, et que sa restauration fut due aux largesses du vicomte Aymar. Se basant ensuite sur le livre de Bernard-Guy, évêque de Lodève, où il est écrit : *Sanctus Odo, secundus abbas cluniacensis, qui prius fuit abbas tutelensis*; s'étayant peut-être aussi d'une autre charte de l'an onzième de Raoul (935). Baluze s'exprime ainsi : — « *Fuit igitur Odo abbas tutelensis anno tertio regnante*

» *Rodulfus, solus, ut arbitror. Postea, cum factus fuisset abbas*
» *cluniacensis, adeo ob multiplices curas in diversa distrahe-*
» *retur ac præsens ubique esse non posset, socium atque adju-*
» *torem sibi dari postularit, a rege nimirum..... dedit*
» *haud dubie Rodulfus eum quem Odo postulavit, adacium*
» *nimirum, quem ego invenio abbatem nostrum fuisse ab anno*
» *DCCCCXXVIII usque ad annum DCCCCXLVII. » —*

Ces extraits, que j'aurais pu multiplier, laissent deviner le sérieux travail critique de l'historien chroniqueur; toutefois, ce n'est qu'en étudiant son livre que l'on se rend compte des recherches investigatrices, des veilles par lui consacrées à faire jaillir quelque lueur du chaos qu'il interrogeait.

Et maintenant, il faut savoir qu'au dire de Dominicy, l'original, ou tout au moins une copie colligée de la charte de Raoul, était en la possession de l'avocat Roaldès près d'un siècle avant la publication de l'ouvrage de Baluze. Ne se demandera-t-on pas, dès lors, par quel phénomène d'intuition le prétendu faussaire, auteur de cette pièce, se serait ainsi rencontré en plein accord, à travers plusieurs siècles peut-être, avec la teneur d'une foule de documents alors encore épars, aussi bien qu'avec l'auteur de l'histoire de Tulle? Ou, par une sorte de prescience, ce faussaire aurait résolu, aurait dénoué des points de difficulté historique et chronologique que Baluze ne put éclaircir qu'au prix de longues études; ou ces labeurs de bénédictin, des monceaux de livres, de manuscrits disséminés à compulsier, ne l'effrayèrent pas.

Le dilemme est forcé, absolu, et, pour le résoudre, il faut encore, ou rendre à César ce qui appartient à César, et à la charte de Raoul son autorité légitime; ou bien démontrer par des raisons plausibles, qu'il a pu se rencontrer un homme, un lettré d'assez étrange nature, pour pâlir sur les bouquins en vue de la folle satisfaction d'abuser les antiquaires à venir; il faut prouver que, sans mobile et sans intérêt, un maniaque d'intelligence et de savoir a pu se faire l'inventeur et l'éditeur anonyme d'une œuvre apocryphe, honteuse, et de six mots latins vulgaires et frauduleux. Si je ne m'abuse, c'est là une tâche, une entreprise qui fera reculer les plus hardis; car mieux vau-

drait rouler l'éternel rocher de Sisyphe, entasser la Pistoule sur Capdenac, et Pélion sur Ossa.

On n'objectera peut-être que le titre en question fût-il réellement authentique, il ne s'est fait que l'écho d'une rumeur sans consistance, d'une tradition erronée ou mensongère. La supposition peut avoir son mérite et son poids, du moment qu'une période de mille années sépare César de Raoul. Qui osera cependant affirmer qu'au dixième siècle il ne restait plus que des bruits incertains, de vagues traditions touchant les choses et les événements du passé? Qui voudra prétendre qu'en ces temps il n'existait pas des écrits essentiels aujourd'hui disparus? Qui pourra dire, en un mot, que le rédacteur de la pièce que je défends n'avait pas sous les yeux des documents justificatifs qui mettaient en parfait repos la conscience du souverain et celle du chroniqueur?

Après tout, un fait culminant demeure à l'abri de toute controverse, et devient la pierre de touche, le *criterium* de ma thèse.

On ne contestera pas que la charte de Raoul ne soit l'unique révélateur de l'existence de l'ancien château d'*Uxellodunum*. Cette concession obtenue, il me sera aisé de franchir le cercle où la discussion était fatalement enfermée. Afin de démontrer l'authenticité du titre débattu, il devra me suffire, je pense, de prouver la réalité de l'édifice qu'il mentionne, de donner un corps à la prétendue chimère, et de faire toucher du doigt ses substructions enfouies. — De tous les débris de la forteresse volontairement ruinée il y a neuf cents ans, on ne retrouvait plus naguère qu'un pan de mur à demi caché dans un fouillis de broussailles.

Ces vestiges, qui furent plus considérables il y a cinquante années, attestent l'exactitude des découvertes de M. Cornuau, et la sincérité de sa narration. Si M. Champollion ne remarqua rien de semblable sur le plateau de puy-d'Ussolud, c'est que ses compagnons et lui explorèrent trop peu le terrain, ou qu'ils furent mal guidés par leur cicérone.

Des matériaux qui jonchaient autrefois ce sol, un pan de mur et quelques fragments épars de tuiles romaines sont tout ce qui

se rencontre actuellement ; mais on conçoit que les populations qui se sont succédé aux bourgs voisins ne se firent pas faute de puiser à cette carrière ouverte à tout venant. Dans ma pensée, cependant, les fondations de l'édifice devaient avoir été respectées, et c'est vers leur recherche que se tournèrent mes tentatives. — Des fouilles entreprises en conséquence sur un point désigné du plateau de Puy-d'Ussolud furent dirigées, à ma prière, par un homme de savoir et de mérite, M. Lachièze, avocat à Martel. Un premier résultat ayant répondu à mes prévisions, à nos communes espérances, et amené de précieuses découvertes, je me rendis sur les lieux. Avec l'assentiment des propriétaires du sol et le concours empressé de M. le maire de Saint-Denis, les antiques substructions que m'avait déjà signalées M. Lachièze furent déblayées d'intervalle en intervalle.

Il fut constaté que le gros-œuvre et les murs de refend indiquant les divisions intérieures avaient une épaisseur variant de un mètre à quatre-vingts centimètres, et couvraient une superficie de plus de deux mille mètres carrés. Le respect des cultures nous obligeant à circonscrire les explorations, il fut impossible de vérifier si cette forteresse avait ou non été pourvue d'une muraille d'enceinte constituant une première ligne de défense. Je consigne toutefois que, selon une tradition locale, le château de Vayrac aurait été bâti, au quatorzième siècle, avec les matériaux de l'enceinte défensive de celui d'*Uxellodunum*.

En l'état des choses, Puy-d'Ussolud a déjà livré une partie de ses secrets, des arcanes de son passé, et, pour lui enlever tous ses voiles, il suffirait, je crois, que son plateau et les abords de ses escarpements fussent interrogés, fouillés avec précaution.

Les fondations dont j'ai parlé, posées sur le roc, et occupant aux *timplès* le point culminant de la montagne, n'ont aucune analogie avec les constructions romaines dites de petit appareil, et tout semble indiquer qu'elles appartiennent au neuvième siècle de notre ère. Ces substructions auraient donc formé les basses assises du château révélé par la charte de Raoul. Par voie de conséquence, l'édifice, d'une part, et les énonciations de la charte, de l'autre, viendraient se corroborer et s'affirmer réciproquement avec une logique, une force indiscutable. Si

l'on se demandait quelle raison avait poussé le roi de France à prescrire la démolition du château d'*Uxellodunum*, je renverrais d'abord aux motifs allégués par sa charte. J'ajouterai ensuite, en invoquant l'histoire, qu'en l'an 930, ce prince eut la gloire de tailler en pièces, dans les champs du Limousin, les hordes scandinaves toujours renaissantes, et de les chasser définitivement de l'Aquitaine et des provinces voisines. Ceux-ci anéantis, la forteresse, élevée en vue de leurs incursions, n'avait plus de raison d'être; de là les ordres de destruction donnés par Raoul, et exécutés par les moines de Tulle.

Avant d'entamer l'énumération des objets recueillis sur Puy-d'Ussolud, un peu antérieurement, ou à l'occasion des dernières explorations, je dirai quelques mots des nombreux squelettes que la pioche du cultivateur arrache à une terre qui n'a pu leur assurer l'éternel repos. — A l'orient des *templés* était l'ossuaire gaulois, et c'est dans son champ, fécond en poussière humaine, que le sieur *Besserve* place ce qu'il appelle *le cimetière de l'ancienne ville*. — J'ai assisté à l'exhumation des débris de deux squelettes couchés le long des murs de refend déjà signalés.

En étudiant la boîte osseuse du plus intact des deux crânes, et ses os maxillaires, le docteur Lachièze crut y reconnaître des caractères typiques exclusifs des races celtiques et romaines. Ces restes d'hommes, jeunes encore, inhumés à l'intérieur même de l'ancien château, appartenaient peut-être à ces *Dani pagani* (païens danois), longtemps maîtres de ce point fortifié, du haut duquel ils s'abattaient, comme des vautours, sur les contrées environnantes.

Bien que les âges écoulés aient largement moissonné, depuis César, sur ce sol qui but tant de sang héroïque, l'histoire et la numismatique y trouveraient toujours à glaner. Le hoyau et le soc de la charrue ont, depuis longtemps, soulevé les fragments volumineux enfouis par la guerre; mais sous l'outil du travailleur apparaissent encore quelques produits plus ou moins précieux des civilisations disparues.

Au sujet des trésors ramassés dans le passé, j'invoquerai un

livre récemment publié : l'*Histoire du Quercy*, de M. Raphaël Périé.

« Sur la montagne connue sous le nom de Puy-d'Ussolud, a » dit le docte et spirituel bibliothécaire de la ville de Cahors, là » où plusieurs savants ont placé l'*Uxellodunum* des *Commen-* » *taires*, on a trouvé dans les temps, outre des médailles à » l'infini et de nombreuses amphores, une magnifique épée ro- » maine, sur le pommeau de laquelle l'artiste avait ciselé la » chasse de Méléagre, d'une part, et le jugement de Pâris, de » l'autre. On a trouvé également une très jolie statuette de » Pallas, exécutée en une terre tout à fait analogue à la porce- » laine moderne. »

En rappelant, dans mon précédent opuscule, la phalange des défenseurs de Puy-d'Ussolud, j'ai omis d'y faire tenir un rang honorable au savant abbé de Foulhiac, l'un des plus estimés érudits du vieux Quercy ; j'ai négligé également le nom de M. Raphaël Périé, dont la discussion approfondie touchant l'emplacement d'*Uxellodunum* aurait pu prêter de solides arguments à ma thèse. Les limites que j'ai dû imposer à ce précis complémentaire m'obligent à ne pas puiser davantage à une œuvre remarquable dont les pages seront utilement consultées par les esprits chercheurs de la vérité historique, par les hommes curieux des annales de notre province. — Je suis tenu de passer rapidement aussi sur les renseignements logiquement raisonnés qui me sont venus de M. de Maynard, de M. Bourdarie, notaire, et de MM. Lachièze. Pour mieux dire, je dois me borner à condenser, à fondre dans mon travail, les données, les éclaircissements que nombre de personnes intelligentes ont bien voulu me fournir (1).

(1) Je regrette de n'être pas autorisé à invoquer aussi le nom et le témoignage prépondérant d'un homme haut placé dans la science archéologique, et profondément versé dans les études et les secrets des antiquités gallo-romaines et gallo-franques. — A son sentiment, l'intervalle de trois cents pieds constituant la prétendue ligne séparative des rives du fleuve contourrant *Uxellodunum* s'appliquerait à la distance existant, des deux côtés de l'isthme, entre le pied des escarpements de la montagne et le faite des pentes rapides baignées par les nappes d'eau. — Ce système d'interprétation du texte serait notoirement favorable à Puy-d'Ussolud.

J'ai exposé combien Puy-d'Ussolud était encore une arène fertile en découvertes ; pour confirmer cette allégation, je citerai plusieurs tuiles plates à rebords, d'origine romaine, dont l'une, dans toute son intégrité, possédée par le sieur *Lamothe*, à une largeur de trente neuf centimètres sur quarante-huit de longueur.

Je citerai encore un fragment de grossière poterie grise, une pointe en fer de javelot, propriété du sieur *Taule* ; un couteau en bronze qui était naguère en la possession de M. Bourdarie ; une médaille en or, petit module, présentant une croix sur l'une de ses faces, et sur l'autre le *sus gallicus* (le sanglier gaulois). — Puis encore une médaille en bronze ayant une tête de femme, et à l'exergue une inscription qui n'a pu être assez exactement déchiffrée. — Enfin, deux pièces d'argent où se voient des fleurs de lis, et qui appartiennent, sans doute, à une époque postérieure aux périodes gauloise et gallo-romaine. — La croix et le lis se rencontrent, il est vrai, sur des monnaies antérieures à l'introduction du christianisme et à l'établissement de la monarchie franque dans les Gaules ; mais je n'oserai affirmer que les pièces dont s'agit soient contemporaines à ce cycle de notre histoire.

En outre des trouvailles que je viens de décrire, j'en possède d'autres recueillies par les sieurs Lamothe et Besserve, et qui consistent en : 1° un anneau de fuseau en plomb ouvragé (un *vertel* dans l'idiome patois) ; 2° une boucle de ceinturon ; 3° plusieurs anneaux ; 4° la moitié environ d'un bracelet à dessins pointillés ; 5° un fragment, je crois, de peigne de femme ; 6° une fibule, ou agrafe de manteau ; 7° une monnaie très fruste, où se voit le corps, en partie altéré, d'un cheval en liberté ; et 8° une médaille, fruste aussi, et de petit module, ayant une analogie complète avec les deux médailles dites *contovtos* existant à la Bibliothèque impériale.

Ce mélange d'œuvres, de bronzes romains et gaulois, mais où ces derniers dominant, atteste manifestement un contact accidentel, ou un séjour des deux peuples sur le lieu de leur provenance. Ces hasards ne se peuvent expliquer que par les chocs de la guerre. Uxellodunum occupé par les légions de César, ses

habitants durent, temporairement du moins, abandonner une terre, un sol que leurs bras mutilés les rendaient impuissants à cultiver.

A l'exemple de l'Atrébate *Commius* cherchant une contrée où il ne pût jamais apercevoir un visage romain, les Cadurques, fuyant leurs bourreaux, promenèrent sans doute à travers la Gaule émue, indignée, le spectacle de leurs misères et de leur mutilation. De son côté, le vainqueur ne dut pas négliger une position admirablement fortifiée par la nature, un site dominant d'où le regard contemplait l'un des plus vastes et des plus merveilleux horizons des pays conquis. — Les redoutes (*castella*) qu'il éleva sur le plateau étaient peut-être couvertes des tuiles caractéristiques dont j'ai parlé. Peut-être aussi formèrent-elles la toiture du château détruit par l'ordre de Raoul (1). Quoiqu'il en soit, autant Puy-d'Ussolud a été prodigue de témoignages attestant les engagements dont il fut le théâtre, autant Luzech et la Pistoule s'en sont montrés avares.

Je ne sache pas que ce dernier monticule ait jamais rendu une seule épave abandonnée par les courants ennemis qui se seraient heurtés à ses pieds et sur ses sommets. Comment les partisans de Luzech s'arrangeront-ils pour faire concorder le rôle qu'ils assignent à la presqu'île de ce nom, avec l'absence absolue de vestiges, de débris gaulois ou romains ? Les lieux où ces peuples établirent leurs foyers ou dressèrent leurs tentes, comme les arènes où s'entre-choquèrent leurs armes, n'offrent jamais une telle disette de témoignages de leur présence ou de leurs sanglantes mêlées. On évoquera, on éveillera peut-être les souvenirs lointains de prétendues découvertes faites autrefois sur l'Imperial. Des narrations hyperboliques à cet égard sont venues jusqu'à moi ; j'ai demandé à voir, à toucher, et les fantômes évoqués se sont évanouis. Ces rumeurs fussent-elles vraies, au surplus, elles n'auraient ni importance, ni significa-

(1) Il est digne de remarque que, suivant l'abbé de Foulhiac, il n'a pas été trouvé de médailles d'empereur romain sur Puy-d'Ussolud. Si cette circonstance est exacte, les légions romaines n'auraient pas occupé longtemps le plateau de cette montagne.

tion dans l'espèce, à moins que l'*oppidum* cadurque, placé, bon gré mal gré, une première fois, sur le promontoire au nord de l'isthme, obligé de déguerpir ensuite pour occuper le monticule de la Pistoule, ne fût condamné à une deuxième émigration vers les cimes de l'Impernal. Pour parler sérieusement, fût-il constant, avéré, que les plateaux de cette dernière montagne virent planer les aigles romaines, cette halte des légions n'aurait rien de commun avec les guerres de César, avec ses évolutions autour d'Uxellodunum.—La montre d'un camp retranché, d'une station militaire sur ce point, ne pèserait pas autrement dans la question que dix autres campements dont le Quercy a gardé la mémoire et les empreintes. — Il ne faut pas oublier qu'à l'exemple de ses cavales, la Gaule frémissante rongea longtemps le mors des oppresseurs. Il ne faut pas oublier qu'elle fut souvent le champ clos des compétiteurs à l'empire, alors que les prétoriens mettaient le manteau de pourpre à l'encan, et que le même soleil les voyait créer et dévorer un César ou un Augustule.

Rome, victorieuse, mais toujours craignant les retours des destins, couvrit sa conquête de camps fortifiés et de redoutes. Les plaines que baigne la Dordogne, les vallées et les plateaux environnants, nourrissaient, il y a dix-neuf siècles, comme ils nourrissent de nos jours, des populations remarquables par la vigueur du corps, l'indépendance, pour ne pas dire la turbulence de l'esprit, et par l'énergie du cœur ; aussi cette contrée fut-elle hérissée de campements et de cohortes.

On a vu ce que Rome avait dû faire d'*Uxellodunum* ; j'ajouterai qu'à quelques milles de ses escarpements elle établit des positions militaires sur le rocher de Turenne, sur les mamelons de Belcastel et de Montvalent. Remontant ensuite le cours du fleuve, elle éleva, à quelques milles encore de ses rives, les vastes et formidables retranchements de Saint-Médard et de Saint-Jean-Lespinasse, connus aujourd'hui sous le nom de Camps des Césarines (1).

(1) L'enceinte de ces camps a été fouillée à diverses reprises, et notamment en l'année 1836. Ces derniers travaux d'exploration amenèrent la

Je retourne un instant en arrière, et j'appelle l'attention sur le passage des Commentaires qui rapporte les mesures prises par César après la chute d'*Uxellodunum*, et où on lit : « Deux » légions furent laissées sur les frontières des Lémovices, non » loin des Arvernes, afin qu'aucune partie de la Gaule ne fût » dégarnie de troupes. » — *Duas reliquas (legiones) in Lemo- vicinum finibus, non longe ab Arvernis, ne qua pars Gallie vacua ab exercitu esset.* — En se plaçant maintenant dans l'hypothèse de prédilection adoptée par les auteurs de l'*examen historique*, on voit César vainqueur sur les rives du Lot, à quelques milles de la capitale cadurque (la *Divona* celtique). On va croire que pour contenir l'effervescence des peuples voisins de la cité martyre, le Romain laissera des cohortes sur ce territoire agité qu'il abandonne pour prendre ses quartiers d'hiver. Un général avisé aurait procédé, sans doute, avec cette logique pleine de sens et de prudence ; mais le génie du César de fantaisie que se sont créé les partisans de Luzech dédaignera cette stratégie trop vulgaire.

Le péril est au midi du sol cadurque, c'est de Luzech, ou du monticule qui l'avoisine, que les vapeurs de tant de sang répandu montent vers le ciel et peuvent provoquer de terribles représailles, et ce sera au nord de la province, à plus de quatre-vingts kilomètres de la Pistoule, que le conquérant fera camper ses deux légions.

C'est sur le territoire de Luzech, dit l'*examen historique*, qu'une poignée de gens de cœur a donné au monde le spectacle d'une lutte héroïque contre la fortune de César ; et celui-ci, par une tactique étrange, concentrera ses forces intimidatrices sur les frontières des Lémovices et des Arvernes, à plus de trois journées de marche de la presqu'île de Luzech. Cet exposé d'une situation, d'un état de choses rempli d'inconséquences, d'impossibilités, serait pour la critique un texte inépuisable ; mais

découverte de nombreux fragments d'origine romaine et de plusieurs médailles des empereurs Maximin, Gallien, Tétricus fils, Aurélien et Constantin. Ces bronzes, embrassant la période de l'an 235 à 310 de notre ère, rappellent les dissensions intestines de l'empire, les guerres des généraux et des empereurs éphémères dont la Gaule fut le théâtre.

je m'arrête, car ce serait folie que de chercher à démontrer la lumière à ceux dont le soleil éblouit les yeux.

En effet, que l'emplacement de l'*oppidum* gaulois soit admis sur Puy-d'Ussolud, et le chaos s'éclaire, le stratéliste remonte à la hauteur de sa renommée, ses dispositions révèlent toujours l'homme de guerre consommé.

On voit ses deux légions campées très vraisemblablement dans les retranchements dits *des Césarines*, dont j'ai déjà parlé, à quatre ou cinq milles des Lémovices, à dix ou douze milles de Puy-d'Ussolud et du pays des Arvernes ; ou bien encore, on les juge établies sur quelque site des bords de la Cère, à cheval, pour ainsi dire, sur les territoires des Arvernes, des Cadurques et des Lémovices, qu'elles surveillent et maîtrisent. On puise, enfin, dans les mesures, dans le plan du général romain, la conviction inébranlable qu'*Uxellodunum* et Puy-d'Ussolud représentent, dans le passé, un même lieu, un même désastre, une même gloire.

Je reprends également en sous-œuvre mes précédentes descriptions de la même montagne, et je complète ma thèse au moyen des nouveaux éléments recueillis lors de mon dernier voyage dans le Quercy. — On sait que, vers le sommet de Puy-d'Ussolud, de même qu'à l'*Uxellodunum* des *Commentaires*, se montre « une ceinture continue de rochers escarpés que » des hommes armés auraient peine à gravir, même en l'absence de toute défense. » *Omnes oppidi partes præruptissimis saxis esse munitas, quo, defendente nullo, tamen armatis ascendere esset difficile.* L'état des lieux, caractérisé par le texte d'Hirtius, ne s'est pas, sous ce rapport, sensiblement modifié. — Le temps, le travail de l'homme, les influences atmosphériques, ont amené, il est vrai, des éboulements de terrains qui, s'accumulant à la base des roches, ont, par places, fait succéder de rapides talus aux escarpements primitifs. Malgré cette légère altération des aspects, il serait toujours difficile, même à des *hommes sans armes*, d'accéder le plateau par toute autre voie que par l'ancienne et la récente brèche, taillées de main d'homme. Ce plateau, dont j'ai déjà constaté, dans mes aperçus, l'inclinaison générale dans la direction du *nord-est au*

sud-ouest, offre, vers cette dernière orientation, des ondulations, des ravins incessamment creusés et approfondis par les orages. — On se convainc des causes et des effets que je signale, en parcourant le vallon de Saint-Denis, ou plutôt de Loulié. Là, se voit, en effet, en contre-bas de rochers à pic, et sur un développement de plus de quatre cents mètres, un amoncellement prodigieux de terres entraînées et de blocs détachés des sommets. — Du haut de ces talus accidentels descendent à flots rapides les eaux réunies de deux sources s'épanchant de crevasses séparées par un intervalle de dix à douze mètres. C'est la fontaine de Loulié, mal à propos désignée pour représenter celle que César sut tarir. Ce n'est pas sur ce point qu'à l'époque du siège venaient sourdre ces filets d'eau dont l'ancien cours souterrain a dévié à la suite des mouvements de la masse argileuse qui supporte le couronnement rocheux de la montagne. Au-dessus du hameau de *Lastournerie*, je retrouverai bientôt la source pérenne dont les murmures, en disparaissant sous le sol, furent comme le glas de mort de la nationalité gauloise. Des versants sud-ouest et nord-ouest de Puy-d'Ussolud s'écoulent quatre filets d'eau; l'ampithéâtre du Pech-du-Mont en alimente deux autres; le septième, qui a déjà jailli au jour, non loin de Lastournerie, y jaillira encore lorsqu'on le voudra sérieusement. Il est vraisemblable que les habitants de l'*oppidum* (1) avaient su diriger toutes ces veines éparses vers un bassin unique, à proximité du seul point du contour de la place qui en permettait l'accès et la sortie. — Le texte d'Hirtius viendra lui-même donner créance à cette hypothèse. Après avoir dit : *Eodem tempore, tectos cuniculos ab vineis agunt ad caput fontis*; « en même temps, à partir des mantelets, ils (les Romains) dirigent, vers la tête (ou le point culminant) de la

(1) Je ne crois pas utile de discuter l'opinion de certains écrivains qui ont prétendu que les *oppida* gaulois ne constituaient pas des villes habitées d'une manière permanente, mais seulement des lieux de réunion ou de refuge accidentels. L'examen historique de MM. le général Creuly et Alfred Jacobs traite cette question avec une profonde sagacité, et réfute péremptoirement des assertions qui n'ont pour appui aucun fait, aucun monument historique.

fontaine, *des galeries souterraines* ; » l'historien du siège ajoute ensuite : *Ad postremum cuniculis venæ fontis intercisæ sunt atque aversæ. Quo facto, repente perennis exaruit fons...*
« A la fin, *les galeries souterraines* coupèrent et détournèrent » les canaux de la source, et, ceci fait, la fontaine pérenne » tarit immédiatement..... »

Il résulte formellement des citations reproduites que, dans la pensée du général assiégeant, la fontaine d'*Uxellodunum* possédait plusieurs veines ou canaux d'alimentation se rendant, de points divers, vers le bassin commun. Cette hypothèse explique l'ouverture et la poursuite simultanées de *plusieurs galeries souterraines*, nécessaires à la réussite de ses desseins. C'est donc par une interprétation erronée, que les termes latins, accusant *le pluriel*, ont été rendus au *singulier* par l'*examen historique*. On va juger que ma critique n'est pas oiseuse, et a une tout autre portée que le redressement d'une infraction aux règles de la grammaire. — Au nord, et en face de Luzech, le relief de la Pistoule se termine en guise d'angle aigu ; du sommet de cet angle, constituant la crête du monticule, une assez vive arête descend et va se confondre avec la plate-forme de l'isthme. En contrebas, et à l'ouest de cette vive arête se remarque un ressaut où filtre un *suintement* détrempant quelques mètres du sol, et que l'on a regardé comme l'indice révélateur d'une antique et abondante fontaine. Je ne reviendrai pas sur les considérations et les lois hydrogéologiques qui repoussent une semblable supposition. J'admettrai même pour un moment que le ressaut dont s'agit s'est abreuvé jadis aux eaux d'une riche source pérenne. On sera bien tenu d'admettre ensuite qu'eu égard aux circonstances topographiques et à la conformation du monticule en question, les infiltrations qu'il recérait devaient forcément se réunir, chemin faisant, pour aller sourdre d'un seul jet au ressaut déjà mentionné. Ces conséquences sont obligées, absolues, puisque ce coin de terrain n'était dominé, comme il l'est toujours, que sur une de ses faces, par la crête culminante du monticule et la vive arête déclive qui en est le prolongement. César aurait donc eu du temps à perdre et des bras à lasser, pour faire ainsi ouvrir sans

nécessité, et poursuivre à grand travail, plusieurs branches de mines destinées à se rejoindre, à se confondre, tout en se nuisant mutuellement, pour aboutir à un point unique, au canal d'alimentation. A Puy-d'Ussolud, du moins, on aperçoit la raison d'être de *galeries souterraines multiples ou ramifiées*, car les veines alimentaires, fournies par une ligne étendue de plateaux surélevés, partaient de côtés différents ou opposés, pour converger vers la source. Ces veines, dès lors, ne pouvaient être atteintes et interceptées qu'au moyen de *plusieurs tranchées couvertes (tectos cuniculos)*, embrassant et contournant les approches de la fontaine.

On juge déjà, je pense, que le fait du percement de plusieurs galeries indispensables à Puy-d'Ussolud, alors qu'une seule eût été nécessaire, suffisante, à Luzech, devient un argument décisif à l'encontre des prétentions de cette dernière localité. — J'ai avancé que je retrouverais l'antique source (*magnus fons*) dans la position déterminée par les *Commentaires* et par le récit d'*Orose* combinés, c'est-à-dire en un point intermédiaire du pied des escarpements et des habitations de *Lastournerie*. — Cette situation répond exactement, en effet, aux indications de l'historien du siège, lorsqu'il écrit : *Res enim gerebatur et excelso loco et in conspectu exercitus nostri*; « l'action se passait sur un lieu élevé, à la vue de notre armée. » — Ce théâtre de la lutte est à la fois relativement dominant, et en même temps à courte distance des plateaux du Pech-du-Mont et de l'espace déprimé représentant, à mon avis, l'isthme dont parle Hirtius : *Ab ea parte quæ fere pedum ccc intervallo fluminis circuitu vacabat* (1). — là encore, les péripéties du combat engagé autour

(1) Dans les aperçus récemment publiés, j'ai essayé de démontrer que très vraisemblablement le texte original des *Commentaires* indiquait trois cents pas et non pas trois cents pieds. J'ai ensuite, par erreur, assigné deux cents mètres environ à l'isthme de Puy-d'Ussolud, au lieu de quatre cent cinquante que présente approximativement son développement actuel, au droit du faite des deux ravins qui le confrontent. J'ai commis une égale erreur en disant que les sommets du Pech-du-Mont dominant ceux du Puy-d'Ussolud; le contraire résulte de l'aspect des lieux. J'ai dit que le plateau de cette dernière montagne dépassait de quinze ou vingt mètres la hauteur de l'isthme, et j'aurais pu évaluer hardiment à vingt-cinq mètres cette différence d'altitude. Ces défauts de précision et d'exactitude sont sans

des ouvrages romains incendiés étaient aisément suivies des yeux et du cœur par les troupes de César, étagées sur le Pech-du-Mont. Je me disposais naguère à entamer des explorations sur cette partie du versant nord-ouest de Puy-d'Ussolud, lorsqu'il me fut raconté qu'à trente ou quarante mètres en contrebas du point d'attaque que je projetais, la veine perdue d'une source avait jailli du fond d'une tranchée qu'on y creusait il y a quelque vingt ans.

Contrarié, disait-on, de voir sa propriété envahie et foulée par ceux qui venaient y puiser de l'eau, le maître du sol avait rouvert le canal d'écoulement, recombé la tranchée, et la nappe d'eau avait de nouveau disparu. Je crois d'autant mieux à la réalité de cet incident, qu'une tradition veut qu'en des temps de beaucoup postérieurs à César, il ait existé dans cet endroit une fontaine appelée *Canini* (dans l'idiome patois, *lo foun Conini*). — Je conçois que ces rumeurs ne soient acceptées que sous bénéfice d'inventaire ; n'est-il pas presumable, cependant, que la source tarie, ou plutôt détournée par César, fut rétablie par les Romains eux-mêmes peut-être, lorsque leurs conquêtes furent affermies ? Pourquoi ceux-ci ne lui auraient-ils pas donné alors le nom du lieutenant de leur général ?

J'eusse vivement souhaité pouvoir résoudre cette face du problème ; mais le point précis du jaillissement dont j'ai parlé ne pouvant être positivement indiqué, il fallait donner un développement et une profondeur considérables à la tranchée de recherche, il fallait couper et intercepter un chemin public, ou bouleverser une assez grande surface de terrains plantés en vigne, et je n'avais ni le temps ni les autorisations nécessaires

importance, d'ailleurs, dans la question débattue ; ma bonne foi me fait cependant un devoir de les signaler. Je désignerai aussi le vallon de *Mareval* comme ayant pu servir de champ au combat de Caninius contre les tourrageurs de Luctérius. — En invoquant, comme je l'ai fait, les lignes de flottaison, les traces érosives des eaux qui existaient aux rochers longeant une fraction de la route de *Bétaille* à *Carennac*, je n'avais pas prévu les changements que l'homme peut faire subir en quelques années à des lieux qui avaient bravé les assauts des siècles. Ces roches, qui présentaient un front intact il y a vingt ans, ne sont plus qu'une carrière en exploitation, et où l'œil cherche vainement l'empreinte des affleurements rougeurs de la Dordogne.

à une semblable entreprise. Ce qui était et serait toujours pour moi une difficulté presque insurmontable cesserait d'être un obstacle, si l'administration croyait devoir intervenir. Quelques parcelles d'argent permettraient d'acquérir la conviction que Puy-d'Ussolud représente manifestement l'*Uxellodunum de César*. Au moyen de puits et de fossés, on recueillerait d'antiques et précieux débris, on mettrait à jour les vestiges des retranchements romains, les galeries souterraines facilement reconnaissables au mélange des argiles; on s'assurerait que la dépression de l'*isthme* était moins élevée et moins évasée jadis, que les deux ravins qui lui confrontent étaient aussi plus profonds et plus accessibles aux eaux du fleuve. On se convaincrait que le vallon de Loulié et la plaine de Saint-Michel se sont exhaussés de sept à huit mètres au moins dans une période de dix-neuf siècles (1), et qu'au temps de César une vaste nappe d'eau remplaçait la riche végétation de leurs herbages d'aujourd'hui.

On retrouverait peut-être aussi les substructions de ce pont de dix-huit à vingt arches qui, suivant la tradition, aurait été bâti par les Romains aux abords de *Sousroques*, soit dans un but stratégique, soit pour faciliter à travers la Dordogne les communications réciproques des Lémovices, des Cadurques et des Ruthènes, les échanges, les rapports, en un mot, du nord et du midi de la Gaule. A défaut de ce dernier témoignage, qui trancherait la question de l'ancien courant du fleuve à la base de Puy-d'Ussolud (*radicibus montis*), comme dit *Hirtius*, il restera toujours ceux que j'ai déjà énoncés dans mes aperçus. Il restera surtout la charte de l'an 968, quinzième année du règne de *Lothaire*, rapportée par Baluze, où on lit : « Hoc » inest istic conscriptum quod ad memoriam futurorum redu- » catur qualiter domnus *Froterius*, caturcensis urbis venerandus » episcopus, veniens ad locum nuncupatum *Vairiacum super » fluvium Dordoniæ*, scilicet capellam dedicare, quam venera-

(1) En prenant pour terme de comparaison l'élévation subie de mémoire d'homme par les bas-fonds du marais de Saint-Michel, on en induirait avec toute raison que l'exhaussement de la plaine avoisinante a été plus considérable encore que je ne le suppose.

» bilis Bernardus, abbas ex cœnobio sancti Martini, ante hos
» dies una cum jussione præfati episcopi fieri jussit, consecravit
» atque dedicavit eam..... » On remarquera dans cette charte
les mots : *Vairiacum super fluvium Dordoniæ*, qui prouvent
jusqu'à la dernière évidence qu'en l'an 968 cette rivière coulait
encore sous le bourg de Vayrac (*curtem Veiracum*, comme il
est appelé dans la charte déjà citée de l'an 930). On ne contes-
tera pas, je suppose, que les expressions *super fluvium* ne
soient caractéristiques de la position réciproque du lieu dit et
du fleuve. La valeur des termes ressortirait au besoin des cita-
tions qui suivent et qui ont trait aux abbayes de Tulle et de
Beaulieu. — Ainsi, dans un titre de l'an 924, il est dit :
« Cedimus ad monasterium sancti Martini quod dicitur
» Tutela, et est fundatum *juxta fluvium Correziæ.....* » Dans
un autre, de l'an 930, on lit : « Cedimus ad monasterium
» sancti Martini qui vocatur Tutela, *super fluvium Correziæ...* »
Dans un troisième, de l'an 889, il est dit aussi, parlant de l'ab-
baye de Beaulieu : « Ut monasterium situm in pago Tori-
» nensi, *super fluvium Dordoniæ*, quod est constructum in
» honore clavigeri Petri..... » A Tulle et à Beaulieu, la Corrèze
et la Dordogne ont été fidèles à leurs vieux pénates ; les deux
villes, comme ce qui reste debout de leurs vénérables monas-
tères, peuvent encore se mirer aux mêmes eaux toujours
fuyantes. Mais celles qui, en l'an 968, baignaient depuis des siè-
cles sans doute les bases du plateau de Vayrac, s'en sont éloignées
de près de quinze cents mètres. Du milieu de ce bourg, on ne
soupçonne même pas qu'au loin dans la plaine, à la limite de
l'horizon, coule et passe une large rivière. — Si, quand l'évê-
que *Frotaire* bénissait sa chapelle, l'état des lieux eût été ce
qu'il est de nos jours, il se serait certainement donné garde
d'écrire dans sa charte : *Vairiacum super fluvium Dordoniæ*.
J'ai en trop haute estime le caractère et le savoir des adver-
saires de ma cause pour n'être pas convaincu qu'ils avoueront
d'ores et déjà l'erreur qui leur a fait emprisonner, éterniser
pour ainsi dire, l'onde capricieuse de ce fleuve entre ses rives
actuelles.

Pour chasser de l'esprit toute incertitude, on n'a qu'à par-

courir des yeux la contrée du haut du mamelon de Carennac (1), et l'on ne doutera plus qu'à une époque donnée, la Dordogne n'ait été irrésistiblement portée vers Vayrac et Puy-d'Ussolud. — Que l'on creuse le sol, qu'on l'égratigne même par places, depuis ce point de départ jusqu'à Briance, sur un parcours de plus de huit kilomètres, et l'on retrouvera partout les galets, les cailloux qui furent roulés par son courant. On s'assurera également que le mouvement qui porta ce courant vers le côté opposé de la vallée ne fut pas plus ou moins successif, mais bien le brusque résultat de quelque grand débordement.

Pour comprendre un semblable phénomène, il faut savoir que la vallée de la Dordogne était autrefois bien autrement boisée qu'elle n'est aujourd'hui. Il est à peu près acquis qu'à l'époque du siège d'*Uxellodunum*, pas une parcelle de cette plaine, si fertile à l'heure présente, n'était encore livrée à la culture. La fréquence et la violence des débordements du fleuve éloignaient les bras de ses rivages toujours menacés. Des forêts, des fouillis de broussailles et d'oseraies couvraient seuls les atterrissements alluvionnels. C'est ainsi que s'explique la longue permanence de la Dordogne dans un même lit, sa persistance à y maintenir son cours pendant plus de mille années. Depuis lors, elle a pris d'amples revanches, pour le malheur de ses riverains, car les choses changèrent de face plus tard. La masse, le volume de son débit s'amointrit, ainsi que les causes en sont exposées dans mes aperçus. Du onzième au treizième siècle, cette partie de la France jouit d'une paix et d'un calme relatifs, le Limousin et le Quercy virent leur population s'accroître et descendre des

(1) Que l'on accuse, si l'on veut, le pays cadurque d'être la terre promise des légendes, je ne passerai pas sous silence une tradition qui honore Carennac. Ses habitants, comme ceux d'*Uxellodunum*, se seraient montrés fidèles et dévoués au drapeau de la nationalité gauloise. Ils auraient assisté et secouru leurs voisins, et César, mettant de la variété dans la barbarie, leur aurait fait couper le nez. De là l'appellation de Carennac, des deux mots latins *carere* et *nasus* (manquer de nez). Le nom de *Carendennacus*, que portait ce lieu dans les neuvième et dixième siècles, donnerait quelque fondement à cette chronique légendaire. Mais peut-être aussi prête-t-on trop gratuitement à César un acte de cruauté commis pendant la période gallo-romaine, ou bien encore dans les premières années du huitième siècle, lors de l'invasion des Sarrasins.

plateaux vers les plaines ; les bois y furent défrichés et la terre livrée aux céréales ; mais alors aussi les inondations des rivières agirent plus énergiquement sur des alluvions dénudées, légères et sans cohésion. Alors la Dordogne put mordre, affouiller des terrains sans défense, et s'y creuser brusquement ou avec lenteur un nouveau courant.

En étudiant les lieux, on voit, en effet, qu'après avoir contourné les territoires de *Pauliac* et de *Tauriac*, le fleuve des anciens temps longeait, jusqu'à la hauteur de Carennac, le pied des montagnes, simulant un arc à la courbe allongée, qui le portaient irrésistiblement vers le côté opposé de la vallée. — Lorsque l'énergie du courant et le volume des eaux vinrent à s'amoinrir, ainsi que je l'ai déjà dit, il se produisit une lente dérivation, un mouvement graduel de retraite de la masse liquide ; c'est-à-dire qu'à mesure que le flot s'éloigna de la base des pentes limitant une de ses rives, des atterrissements alluvionnels succédèrent aux vagues ainsi déplacées ; la rivière redressa son cours, ses eaux s'écoulèrent en ligne droite, au lieu de suivre la courbe légère qui les jetait sur Puy-d'Ussolud, à travers la plaine coupée en écharpe. Les débordements périodiques, ne rencontrant plus alors devant eux que des terrains déboisés et rendus moins résistants par les travaux de la culture, les bouleversèrent violemment et s'y creusèrent un nouveau lit. — De ce jour, enfin, Bétaille, Vayrac, Puy-d'Ussolud, cessèrent d'être posés sur le rivage du fleuve, *super fluvium Dordonia*.

Une objection m'a été faite à ce sujet : Puy-d'Ussolud, m'a-t-on dit, ne peut représenter l'assiette de l'Uxellodunum des *Commentaires*, puisque ce livre énonce que la rivière contournant la ville cadurque n'était en aucune façon dérivable : — *Hoc (flumen) avertere loci natura prohibebat*. Or, a-t-on ajouté : « — La Dordogne est si peu d'accord avec l'historien » du siège, qu'elle s'est largement déplacée de son propre » mouvement et sans l'intervention de la main de l'homme. » — Je ne reculerai pas devant une objection plus spécieuse que péremptoire ; et, rappelant les définitions consignées plus haut, touchant les causes probables, certaines, de son changement de

lit, je réponds, en outre, que César n'examina vraisemblablement les difficultés qu'aux approches de la place enfermée dans ses lignes. S'il chercha la solution du problème à quelques milles de là, il comprit à coup sûr que le résultat à obtenir était des plus chanceux, et que la réussite d'une dérivation du fleuve était loin de compenser les travaux surhumains qu'elle nécessiterait. De l'examen des lieux naîtra la conviction que, pour détourner les eaux de la base, *des racines* de Puy-d'Ussolud, il était indispensable de leur creuser un autre chenal, à partir d'un point donné entre les localités actuelles de Bétaille et de Carennac, et de le prolonger jusqu'à la hauteur de Saint-Denis. La besogne consistait, dans ce cas, à ouvrir un canal d'environ cinq kilomètres de développement longitudinal, d'une profondeur moyenne de cinq mètres au moins, sur une largeur de cent mètres (moitié de la largeur de l'ancien lit comme du lit actuel du fleuve). C'était un déplacement de terres de plus de deux millions de mètres cubes ; c'étaient les bras de dix mille légionnaires occupés sans relâche pendant cinq ou six mois. — On sait que le siège avait lieu aux mois de septembre et d'octobre ; l'hiver était proche, plus proche encore la saison des pluies, et ces gigantesques travaux, ces prodigieux monceaux de terrains transportés, pouvaient disparaître en une heure sous l'effort d'une inondation. On comprendra dès lors que le général romain, peu soucieux d'éterniser le siège, de voir, comme il est dit par Hirtius, *les autres cités de la Gaule revendiquer leur liberté à l'exemple de celle-ci*, n'ait pas même essayé de tenter l'aventure.

A *Briance*, dont j'ai déjà parlé, chacun peut vérifier un exemple remarquable des habitudes vagabondes de la Dordogne, en parcourant à pied sec un riche domaine aux places mêmes où tourbillonnaient des eaux profondes il n'y a pas trente années.

Arrivant à clore cette deuxième partie de ma thèse, je ne veux pas attribuer une importance incontestée, une valeur exceptionnelle, aux traditions que j'ai dû relever ; mais on aura remarqué, sans doute, qu'à chacune d'elles, j'ai proposé, énoncé un mode de contrôle, une pierre de touche. Je ne veux pas non

plus faire rigoureusement dériver des choses du passé certaines appellations modernes. Serait-il absurde, cependant, de supposer une réelle concordance, une corrélation étymologique sérieuse, entre le nom de *Lastournerie* et cette tour funeste que César éleva pour repousser les assiégés des abords de la fontaine, leur ressource dernière? Serait-il ridicule de voir dans le nom des Tourettes, que porte l'un des champs de lutte, une réminiscence des tours, des redoutes dont les armées romaines épaulaient leurs retranchements et leurs lignes de contrevallation? Un mot encore : — « Le dernier peuple qui combattit » pour la cause de l'indépendance, a dit un grave historien » (Henri Martin), fut le peuple cadurke : son chef, Lucter, l'ami » de Vercingétorix, vaincu sous les murs d'Uxellodun (Puy- » d'Issolud) par G. Caninius, tomba au pouvoir des Romains. » Ce fut la dernière bataille de la liberté gauloise. Malgré le » désastre de Lucter, deux mille Cadurkes, enfermés dans la » place imprenable d'Uxellodun, s'y défendirent si héroïque- » ment qu'il fallut César pour les réduire : l'excès de la soif » put seul les contraindre à se rendre. »

Dès ce jour, la Gaule, décimée, abattue, s'agita peut-être encore dans quelques suprêmes convulsions; mais les destins s'étaient prononcés, et elle ne fut plus qu'une province romaine.

Le sol cadurque, qui vit briller tant de courage et de généreux dévouement, est trois fois sacré pour ses fils. Les hommes qui peuvent dire : le sang des anciens de notre race arrosa la poussière que nous foulons, tiennent à un tel héritage par toutes les fibres du cœur. Aussi, les populations des rives de la Dordogne se sont senties émues, remuées, à la pensée que Puy-d'Ussolud pouvait être découronné de son antique gloire !

Et moi, je me suis fait l'écho de ces alarmes, le champion résolu d'une terre où dorment des héros ; parce que le vent qui passe dans ses chênes peut, d'un coup d'aile, en porter les aromes au berceau de mes pères. Je me suis fait le champion des hautes cimes hantées par les ombres des grands mutilés, parce que, dans la ferme croyance de mon âme, c'était défendre une noble cause, la vérité contre l'erreur.

Paris, le 20 juin 1862.